

Dossier Hirondelles de fenêtre 29 rue Welschinger, Muttersholtz (67)

Expertise complémentaire : chiroptères

1- Contexte

Au mois de janvier 2021, dans le cadre de la demande de dérogation de destruction des nids d'hirondelles de fenêtre présents sur la façade du bâtiment situé au 29 rue Welschinger à Muttersholtz, la DREAL Grand-Est a demandé un complément d'expertise, sur les chiroptères cette fois.

Ce bâtiment abrite une importante colonie d'hirondelles des fenêtres sur une de ses façades.

La destruction est prévue au courant de l'hiver 2021.

La mesure compensatoire implique de fixer des nids artificiels avant le 1er avril, sur une façade située non loin. Le site retenu est le pignon sud de la maison communale située rue de Baldenheim, et appartenant à la Mairie de Muttersholtz. Les travaux seront réalisés prochainement.

2- Méthodologie pour la prospection chiroptères

La prospection diurne est réalisée en deux étapes :

- Premièrement, une observation extérieure du bâtiment, à l'aide de jumelles, à la recherche d'éléments d'éclairage, de végétation, d'ouverture permettant l'accès aux combles pour les chiroptères mais aussi de fissures ou d'autres micro-habitats tels que des disjointements, caissons de volets roulants...
- Ensuite les combles du bâtiment sont visités et rigoureusement inspectés afin de détecter toute présence de chiroptères ou d'indices de présence (guano, trace d'urine, cadavre). Cette inspection permet également de caractériser le milieu (luminosité, ventilation, humidité, présence ou non de micro-habitats, etc.) et de repérer les éventuels accès pour les chiroptères.

La présence de toute autre espèce (rapace, pigeons, insectes...) est également recherchée à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment (ainsi que celle de nichoirs artificiels) cela permet également d'étudier les interactions éventuelles entre les espèces et de faire des propositions d'aménagement, si nécessaire.

L'analyse diurne constitue le support pour les propositions d'aménagements faites pour les espèces et pour le bâtiment.

⇒ La date de la prospection pour la présente expertise ne permet a priori pas de voir des animaux actifs, seulement de rechercher les indices prouvant la potentielle présence de chauves-souris : crottes, cadavres, traces d'urine...

En période d'activité des chiroptères (dès leur réveil au printemps jusqu'à l'hibernation à l'automne d'après), une prospection nocturne aurait été nécessaire en plus.

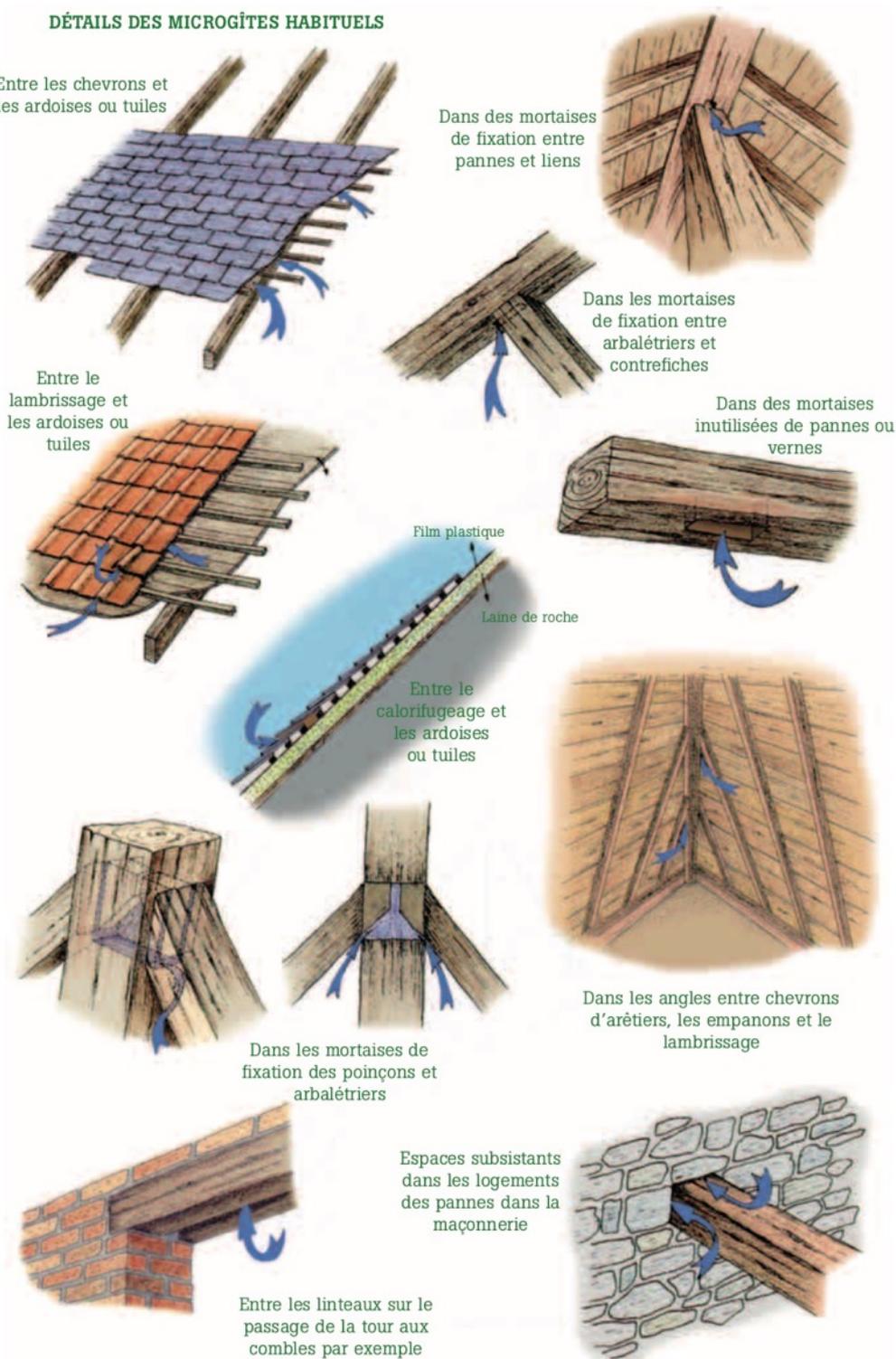


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage
1 rue du Wisch • 67560 ROSENWILLER • 03 88 22 07 35
Centre de soins • 03 88 04 42 12
<http://alsace.lpo.fr> • alsace.mediation@lpo.fr



Exemples de micro-gîtes inspectés lors de la prospection dans les combles :



3- Expertise naturaliste

La visite d'expertise s'est déroulée le vendredi 23 janvier 2021
Elle a été réalisée par Suzel HURSTEL, Médiatrice Faune sauvage à la LPO Alsace et au GEPMA.

🔍 Inspection du 1er étage :

Encadrements de fenêtres extérieurs : RAS

Présence d'un nid d'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) dans un coin d'une pièce ; nid vraisemblablement construit et occupé au courant de la saison 2020.

Il semble que les hirondelles soient rentrées par un trou situé dans le volet. La fenêtre ayant été laissée ouverte pour permettre l'aération des pièces en période estivale.



Cercle vert : localisation du nid



Nid situé dans un angle



Présence de fientes
+ cadavre de jeune

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

- l'espèce est menacée en France et plus particulièrement en Alsace : ses effectifs connaissent une chute de près de 75 % depuis 25 ans.
- l'espèce se nourrit exclusivement d'insectes saisis en vol, limitant ainsi leur prolifération.
- la reproduction débute dès la mi-avril et dure jusqu'à la mi-septembre.
- Pour se nourrir, elle a besoin d'espaces dégagés, comme les terres agricoles et les zones humides, avec obligatoirement des plans d'eau.
- Pour la reproduction, cette espèce est très dépendante de l'homme et de ses constructions. Elle affectionne tous bâtiments où elle trouve des espaces confinés adaptés où elle peut construire son nid (étables, granges, garages...). La condition est que ces espaces soient accessibles en tout temps et soient localisés à proximité de ses zones de chasse
- L'espèce est strictement protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009, qui fixe la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.



✦ Inspection des combles :



⇒ Nous n'avons constaté aucune trace de présence, ni d'occupation antérieure par les chiroptères dans les combles, ni dans aucun interstice de la charpente (mortaises...)
A noter qu'un courant d'air permanent est perceptible dans l'ensemble des combles.

⇒ En revanche, dès notre arrivée dans les combles, nous avons constaté la présence de Choucas des Tours sur la toiture : vocalises importantes prouvant la présence de plusieurs individus.

Après vérification, nous notons la nidification certaine de l'espèce dans les 2 conduits de cheminées : accumulation de débris de branchages rapportés par les oiseaux pour confectionner leur(s) nid(s).

Il est évident que les oiseaux squattent ces conduits depuis de nombreuses années.

Branchages + plumes + fientes observés
par la trappe du conduit



Choucas des Tours (*Coloeus monedula*)

- Distinct de la Corneille noire et du Corbeau freux par la taille inférieure, le Choucas des tours est le plus petit de tous les corvidés vivant dans nos contrées.

- Mâle et femelle sont rigoureusement identiques.

- Le choucas des tours affectionne les points surélevés d'où il domine le paysage : falaises, carrières, clochers, tours, ruines, châteaux, allées de grands arbres... Outre le fait que ces sites représentent d'excellents observatoires, ils ont surtout en commun le fait d'abonder en trous, en fentes, en crevasses et excavations qui sont les endroits que le choucas privilégie pour la nidification. Relativement peu farouche, l'espèce trouve ainsi des cavités au voisinage même de l'homme.

- Toutefois, ses lieux de nourrissage se situent dans les prairies et les champs. Comme la majorité des corvidés, le choucas est omnivore : graines, fruits, légumes, insectes, vers, escargots, grenouilles et même restes alimentaires humains recueillis au sol.

- Le couple est fidèle à vie. Les deux parents participent à la construction du nid assez sommaire et fait de branchettes, herbes, laine, crins, plumes... D'avril à juin, la femelle pond de 3 à 7 œufs couvés de 16 à 18 jours. Les deux parents assument l'élevage des jeunes qui s'envolent à 1 mois. Le Choucas peut atteindre une longévité d'environ 15 ans.

- C'est une espèce grégaire.

- En hiver, on peut le rencontrer mélangées avec les corbeaux freux et les étourneaux.

- L'espèce est **strictement protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009**, qui fixe la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.



Crédit photos : Suzel Hurstel, Nicolas Buhrel

🔍 Inspection du bâtiment par l'extérieur :

Depuis l'extérieur, nous observons la présence de 5 Choucas des Tours posés sur l'antenne de télévision.



Aucune fente/interstice potentiellement favorable aux chiroptères ou à d'autres espèces n'a été observé.

4- Conclusion

⇒ Aucune trace de présence de chiroptère n'a été observée sur ce bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

⇒ En revanche, en plus des hirondelles de fenêtre dont les nids sont situés sur une façade extérieure, ce bâtiment abrite 2 autres espèces protégées qu'il conviendra de prendre en compte avant d'engager les travaux :

- l'hirondelle rustique : sa présence est clairement liée à la non-occupation des lieux depuis 1 an.
- le choucas des Tours : tout porte à croire que cette petite colonie est installée sur ce site depuis plusieurs années.

De fait, la démolition des cheminées et donc la destruction des sites de reproduction devra se dérouler en dehors de la période de présence de reproduction des animaux, soit avant le 1^{er} avril 2021.

- 1) Il est obligatoire d'obtenir l'accord de la demande de dérogation de destruction de nids, avant toute intervention.
Cette demande est à faire auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est).
- 2) CHACUN des nids détruits devra être remplacé par un nichoir artificiel, et ce avant le retour des animaux au printemps suivant (31 mars) et tout site de reproduction détruit devra être remplacé par un nouveau site favorable à l'espèce et situé dans un périmètre géographique proche.

5- Préconisations HIRONDELLE RUSTIQUE, après accord de la demande de dérogation de destruction du nid

1- Fermeture des accès à la pièce et suppression du nid AVANT LE 1^{er} AVRIL

2- Fixation d'un nid artificiel sur un autre bâtiment avant la prochaine période de reproduction des animaux
Les paramètres suivants soient primordiaux pour garantir la réussite de l'opération :

- bâtiment où se trouve déjà un nid ou une colonie d'hirondelles rustiques
- bâtiment situé dans un périmètre proche géographiquement.

Exemple de nid artificiel :

Nid simple pour hirondelles rustiques en bois et béton de bois de qualité supérieure.

En forme de coupe, ce nid se place à l'intérieur des bâtiments (étables, garages) au-dessus du vide, en veillant à ce que le bord supérieur soit situé à 5 cm au-dessous du plafond. Les nids doivent être distants d'au moins un mètre les uns des autres.



Dimensions :
20 x 10,5 x 14 cm

6- Préconisations CHOUCAS DES TOURS, après accord de la demande de dérogation de destruction de nids

1- Fermeture des accès et suppression des supports actuellement utilisés par les choucas pour construire leurs nids AVANT LE 1^{er} AVRIL

ET pose de nichoirs pour choucas sur le même bâtiment avant la prochaine période de reproduction des animaux

Exemples de modèles de nichoirs :



[Zoom](#)

Le choucas des tours (*corvus monedula*) se distingue de la corneille ou du corbeau par sa taille plus petite et sa pupille gris acier. Grégaire, il vit et niche en société, dans les trous d'arbres, les clochers, les tours, les ruines, à bonne hauteur. Il n'est pas rare de voir s'abattre un vol d'une centaine de choucas sur un champ. Il choisit son partenaire pour la vie. Cavemicoles, les deux parents construisent le nid et assurent le nourrissage de la nichée ensemble. Comme il vivent en colonies, nous conseillons la pose de plusieurs nichoirs sur un même bâtiment ou dans un même site. Sur des immeubles hauts, des bâtiments industriels élevés, des cheminées, des églises, des silos...

Le béton de bois est un mélange poreux, qui permet les échanges gazeux, et évite ainsi la condensation à l'intérieur du nid. Il est néanmoins imperméable à l'eau, imputrescible et robuste (il résiste parfaitement aux attaques des pics). Thermo-actif, ce matériau régule les écarts éventuels de la température extérieure. Aussi solide que les murs de votre maison, sa durée de vie est supérieure à 30 ans.

Sur la façade, la porte est vissée et peut ainsi être facilement retirée pour la visite annuelle. Les vis à bouton permettent de le faire à la main, sans outillage.

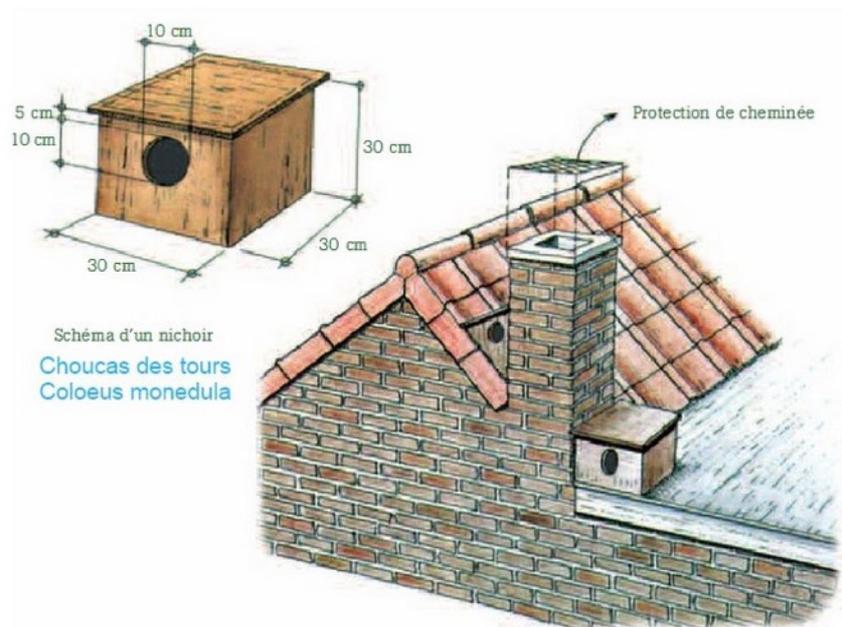
L'anse de suspension, ancrée de part et d'autre du nichoir, dessine un aplat, qui permet de doubler les crochets de fixation pour sécuriser la pose. Visserie fournie.

Conseils de pose : Ces nichoirs doivent être posés à une hauteur minimum de 6 m du sol. Nous conseillons de laisser un intervalle de 1 à 2 m entre les nichoirs installés sur un même bâtiment.

Dimensions : H 36 cm x L 33 cm x P 30 cm - Poids : 13,5 kg env
Diamètre chambre incubation : H 34 cm x L 30 cm x P 30 cm
Trou d'envol : 8 cm



Sources : Schwegler



Sources : GUIDE pour l'aménagement des combles & clochers
 J. Fairon, E. Busch, T. Petit & M. Schuiten / Institut royal des Sciences Naturelle de Belgique – Groupement Nature

2- Tentative de déplacement de la colonie en proposant des nichoirs à choucas un peu plus loin sur la commune, sur un autre bâtiment.

Les paramètres suivants soient primordiaux pour garantir la réussite de l'opération :

- bâtiment de taille équivalente à celui sur lequel se trouve la colonie initialement
- espace dégagée devant la façade où seront fixés les nichoirs (pour envol des animaux)
- bâtiment situé dans un périmètre proche géographiquement